

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2012

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 L'an deux mille douze,

Présents : 12 Le vingt cinq mai

Votants : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de LE TIGNET dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Jacques BEGARD Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt et un mai deux mille douze.

PRESENTS : M.BÉGARD Dominique Jacques, M.BALAZUN François, Mme BOUYOU Martine, M.LEMETAYER André, Mme RICHARDSON Corinne, Mme CASAN Nicole, Mme PAYEUR Pascale, Mlle GRANDJEAN Delphine, M.SIBEUD Alain, Mme DUFOSSÉ Valérie, Mme THIBAudeau Marie-Elisabeth, M.BORGIOLI Jean-Claude.

POUVOIRS : M.DONNELEY Lionel à M.BEGARD Dominique Jacques, M.WOLFF Albert à M.BALAZUN François.

ABSENT : M.PATAULT Patrick, Mme LUCAS Brigitte, Mme GROSLAMBERT MALINS Christine, Mme GIRARD Catherine, M.CANTONI Jean, M.DURBISE Denis, M.CHASTANG Thierry, M.MARCHESI Cédric, M.LAMOUREUX Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Elisabeth THIBAudeau

ORDRE DU JOUR

- Appel des membres
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil précédent

URBANISME

2012/031 – Changement de programme voirie 2010 par addition de travaux

2012/032 – Déclaration préalable et demande de défrichement Zone Artisanale N°2

2012/033 – Demande d'établissement d'une servitude de Mr GARINO sur un terrain communal

2012/034 – Demande d'établissement d'une servitude de Mr CARE sur un terrain communal

2012/035 – Autorisation au Mairie pour signature d'un avenant au marché à bons de commande

FINANCES

2012/036 – Groupement d'achat pour la restauration collective

2012/037 – Demande de subvention pour les frais de sécurité à la Saint Hilaire

DIVERS

2012/038 – Adhésions 2011 SICTIAM

QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu de la séance du 23/04/2012 est approuvé à 13 voix « pour », 1 « abstentions » (M. BORGIOLI).

2012/0031 – CHANGEMENT DE PROGRAMME VOIRIE 2010 PAR ADDITION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération relative à la demande de subvention au titre de la Dotation Cantonale 2010, il rappelle également que le résultat de l'appel d'offre ayant été tout particulièrement positif et en deçà de l'estimation faite par le bureau d'étude, un nouvel appel d'offre avait été fait concernant des travaux complémentaires, sur les chemins de Cabris, de la Martourette de Cannes et des Laurents. Le montant de ce marché complémentaire, constitutif d'une deuxième tranche était de 39 724,50€ HT portant le total des travaux prévus pour le plan de voirie 2010 à 114 691,55€ HT, établissant ainsi le nouveau plan de financement comme suit :

Part Dotation Cantonale Conseil Général	77 098,00€
Part Communale	37 593,55€
Total	114 691,55€

TVA à charge de la Commune

Aussi, afin de pouvoir bénéficier de la part de Dotation Cantonale, non perçue à ce jour, il convient de compléter la délibération de 2010.

Ouï, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants:

- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- Demande à Monsieur le Président du Conseil Général d'accepter le changement de programme par addition de travaux de la dotation Cantonale 2010 afin que la Commune puisse bénéficier de l'ensemble de la Dotation Cantonale.

2012/032 – DECLARATION PREALABLE ET DEMANDE DE DEFRIQUEMENT ZONE ARTISANALE N°2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations relatives à l'aménagement de la Zone Artisanale n°2, il expose que compte tenu du coût du projet et des demandes formulées par des entreprises voulant s'implanter sur la zone, il a fait établir une Déclaration Préalable pour dégager deux terrains constructibles et deux terrains non constructibles. En vue de la vente de ces parcelles, il convient de faire une demande de défrichement de deux parcelles cadastrées section B n° 925 et B n°926 partiellement concernée par la réglementation relative au défrichement.

En conséquence il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer cette demande au nom de la commune.

Ouï, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- D'émettre un avis favorable à la Déclaration Préalable
- D'autoriser le Maire à faire, au nom de la Commune la demande de défrichement concernant les parcelles cadastrées section B n°925 et 926,
- D'autoriser le Maire à faire une demande d'estimation des parcelles nouvellement constituées à France Domaines.

2012/033 – DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE MR GARINO SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur GARINO qui a fait une demande de concession de servitude sur un terrain communal. Monsieur GARINO est propriétaire d'un terrain voisin du cimetière communal. Il demande l'établissement d'une servitude sur le fond communal pour enfouissement de réseaux, eau potable, assainissement, électricité et France télécom pour desservir son terrain cadastré section A n° 3507 sur lequel il va déposer une demande de permis de construire. Il propose par la même occasion, d'installer les gaines nécessaires à la commune pour alimenter le local technique du cimetière. Monsieur le Maire précise qu'entre les parcelles riveraines et le cimetière communal, il existe une bande de cinq mètres de largeur, en état de friche qui aboutit au chemin de Spéracèdes.

Monsieur le Maire propose de donner satisfaction à Monsieur GARINO,
Oui, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants:

- donne son accord pour la création d'une servitude au profit de Monsieur GARINO sur les parcelles communales cadastrées section A 94, 95 et 96 dans la bande des 5 mètres telle que précisée et Monsieur GARINO enfouira, les gaines nécessaires à la commune dans la même opération.

2012/034 – DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE MR CARE SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur CARE Raffael qui a fait une demande de concession de servitude sur un terrain communal. Monsieur CARE est propriétaire de deux parcelles de terre cadastrées section B n°01292 ET 1293 située quartier le Croutier. Il demande l'établissement d'une servitude sur le fond communal afin de créer un deuxième lot constructible dans le bas de sa propriété. Ces parcelles sont riveraines de la propriété communale cadastrée section B n°2508.

La parcelle communale est située entre l'aire de jeux, le chemin des Planasteaux et le vallon de l'Istre. Les parcelles communales et de Mr CARE sont séparées par le vallon de l'Istre. Il existe une voie privée sur le fond communal qui dessert déjà les habitations des parents de Monsieur CARE et d'autres propriétaires en contrebas. Cette voie est située à une dizaine de mètres de la propriété CARE.

Monsieur le Maire propose de donner satisfaction à Monsieur CARE, cette servitude de passage pour divers réseaux, eaux, électricité, téléphone et gaz, inclurait le passage sur la voie existante, une voie permettant l'accès à la partie basse de la propriété. Les réseaux devront impérativement être enfouis sous la chaussée, la chaussée devra être remise en état, les ouvrages nécessaires à la circulation des eaux dans le vallon au droit de l'accès devront être réalisés dans un diamètre 1000 avec regard de tête et exutoire.

Monsieur le Maire rappelle que ce vallon est l'exutoire de l'ensemble des eaux provenant de l'Aire de Jeux et qu'il convient que le dimensionnement des ouvrages soit suffisant.

Oui, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants:

- donne son accord pour la création d'une servitude au profit de Monsieur CARE Raffael sur la parcelle communale cadastrée section B 2508. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur. En contrepartie il est demandé une somme symbolique de 100€ qui serait affectée au CCAS.

2012/035 – AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE « Travaux d'entretien de la voirie et des terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune a un marché à bons de commande avec l'entreprise SAS TAXIL de Fayence concernant les travaux d'entretien de la voirie et des terrains communaux. Ce contrat d'un an étant renouvelable trois fois. Ce marché prévoit des seuils minimum de 50 000€ et maximum de 200 000€.

Il expose qu'en raison de travaux supplémentaires qui doivent être réalisés, en raison des conséquences très coûteuses en termes de réparations, des intempéries du mois de novembre 2011, pour lesquelles l'état de catastrophe naturelle a été reconnu, le seuil maximum de 200 000 euros sera dépassé en 2012. D'une part La date anniversaire de la première année de marché étant fixée au 25 octobre 2012 et considérant d'autre part que les travaux de réparation d'un montant de 350 000€ HT de ces intempéries s'effectueront pour une partie avant cette date, le solde des travaux sera réalisé sur l'autre année de marché. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché pour une augmentation du seuil maximum de 150 000€ pour la première année actuellement en cours (jusqu'au 25 octobre 2012) et de 150 000€ pour la deuxième année (jusqu'au 25 octobre 2013). En conséquence le seuil maximum total sera porté à 350 000 euros pour l'année en cours et 350 000 euros pour la deuxième année.

Oui, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants:

- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché à bons de commande pour porter le seuil maximum à 350 000 euros pour l'année en cours et pour la deuxième année.

2012/036 – GROUPEMENT D'ACHAT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Monsieur le Maire expose qu'un Groupement de commandes a été constitué en 2007 puis en 2009 pour la consultation des entreprises afin d'assurer la fourniture de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile. Il précise que chaque collectivité était en charge de l'exécution de son marché, le Groupement étant limité à la phase de consultation et de choix de l'entreprise. Il ajoute que ce principe du Groupement a permis, outre un meilleur volume et donc un meilleur prix, de s'assurer qu'un seul prestataire interviendrait dans les cuisines collectives, entre le temps scolaire et celui des centres de loisirs, dans un souci de prévention des toxi-infections. Enfin, le Groupement permet d'éviter de démultiplier les procédures et les frais administratifs.

Les contrats de restauration des collectivités du Groupement seront échus le 31 décembre 2012. Il convient donc de relancer une consultation pour assurer ce service à compter du 1^{er} janvier 2013 et ce, pour une durée d'un an renouvelable deux fois compte-tenu de l'incertitude institutionnelle relative à la durée de la CCTS.

Il propose de créer un nouveau groupement. Il invite les conseillers à prendre connaissance du projet de convention de Groupement joint en annexe. Il précise que ce Groupement sera limité à la phase de consultation, chaque collectivité étant ensuite chargée de l'exécution de son marché selon sa compétence (à savoir les communes et les caisses des écoles pour les repas en temps scolaire, la communauté de communes pour les goûters, les repas hors temps scolaire, les repas des crèches, y compris celles de Le Tignet et de Peymeinade, ainsi que le portage de repas à domicile). Enfin, il précise que toutes les collectivités membres du Groupement devront délibérer pour adhérer au Groupement d'achat et approuver la Convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un Groupement de commande entre la Communauté de Communes des Terres de Siagne, les communes de Saint Cézaire sur Siagne, Cabris et les Caisses des Ecoles de Spéracèdes, Saint-Vallier-de-Thiey, Peymeinade et Le Tignet,
- Décide d'adhérer à ce Groupement,
- Approuve le projet de Convention de Groupement joint en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

2012/037 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR FRAIS DE SECURITE A LA SAINT HILAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général des Alpes Maritimes subventionne, à hauteur de 70%, les dépenses annuelles engagées par les Communes pour la sécurité des fêtes traditionnelles.

La Saint Hilaire devant avoir lieu du vendredi 6 juillet au dimanche 8 juillet 2012, il a été demandé à une société de sécurité d'assurer la surveillance du 6 juillet de 20h30 à 01h30 et du 7 juillet 2012 de 20h30 à 2h00.

La Commune s'est rapprochée du Conseil Général des Alpes Maritimes, afin de solliciter une subvention départementale au titre de la sécurité des fêtes traditionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants décide :

- De solliciter la subvention la plus importante possible auprès du Département des Alpes Maritimes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

2012/038 – ADHESIONS ET RETRAIT 2011 SICTIAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICTIAM, qui s'est tenu en date du 19 décembre 2011, a décidé d'approuver l'adhésion et le retrait des collectivités et établissements suivants et ce, en application de l'article L 5211-18.1 :

ADHESIONS :

Toutes compétences :

- Ville d'Avignon
- CCAS de Beausoleil
- La Tour-sur-Tinée
- CCAS de Cannes
- CCAS de la Seyne-sur-Mer

Compétence 8 :

- CCAS de Cagnes-sur-Mer
- L'Île Rousse
- Ville de Vence
- Caisse des écoles de Cagnes-sur-Mer
- Office de Tourisme et des Congrès de Mandelieu-la-Napoule
- SGFI (Syndicat de Gestion d'une Fourrière Intercommunale)
- Régie des Eaux du Canal Belletrud – Peymeinade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants :

- Approuve les adhésions suivantes :
 - Ville d'Avignon
 - CCAS de Beausoleil
 - La Tour-sur-Tinée
 - CCAS de Cannes
 - CCAS de la Seyne-sur-Mer
 - CCAS de Cagnes-sur-Mer
 - L'Île Rousse
 - Ville de Vence
 - Caisse des écoles de Cagnes-sur-Mer
 - Office de Tourisme et des Congrès de Mandelieu-la-Napoule
 - SGFI (Syndicat de Gestion d'une Fourrière Intercommunale)
 - Régie des Eaux du Canal Belletrud – Peymeinade

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que susdits,
Ont signé au registre les membres présents

Fin de séance à 20h00